

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2023-14

de la commune de FERICY

Envoyé en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Publié le

ID : 077-217701796-20230414-D2023_14-DE



NOMBRES DE MEMBRES

Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	11

15 12 11

DATE DE LA CONVOCATION

06/04/2023

DATE D'AFFICHAGE

06/04/2023

Séance du Vendredi 14 avril 2023, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze avril à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents:

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GERMAIN Jean-Luc, ROCHER Catherine.

Absents excusés :

DESHAMS-FONTAINE Corentin qui a donné pouvoir à DESPOTS Hervé
GARNOTEL Virginie qui a donné à BOURGES Manel
HAMEON Yoann qui a donné pouvoir à ALLEYRAT Paul

Absente :

MENET Sophie

ROCHER Catherine est désignée secrétaire de séance

OBJET : Affectation du résultat 2022 sur l'exercice 2023

Au vu des résultats budgétaires de l'exercice 2022, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus décident d'affecter les excédents 2022 de la manière suivante sur l'exercice 2023 :

- 373 177.89€ au compte de recettes d'investissement R001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté »
- 260 802.70€ au compte de recettes de fonctionnement R002 « Solde de fonctionnement reporté »

Ces mêmes chiffres ayant été repris par anticipation lors du vote du Budget Primitif 2023, aucune écriture budgétaire supplémentaire n'est nécessaire

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le 20 avril 2023

Publié le 20 avril 2023

La secrétaire de séance
ROCHER Catherine

Extrait certifié conforme
à Féricy, le 20 avril 2023

Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN

